
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015 - 2016

Demande de renseignements généraux

Programme 01 - Cabinet du Lieutenant-gouverneur

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1) Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2014-2015 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant ainsi que le nombre d'emplois estimé.

- 2) Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et dirigeants d'organismes pour 2014-2015:
 - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

- 3) Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
 - a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 4) Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :
- Par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'évènement;
- Par une firme externe :
- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
 - f) le nombre total d'événements ventilé par type d'évènement;
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'évènement.
- 5) La liste des dépenses en formation de communication :
- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'évènement;
 - b) le but recherché par chaque dépense;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;
- Organisée par une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
- 6) La liste des dépenses en formation de communication :
- Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) le but visé par chaque dépense.
 - c) La nature de la formation;
 - d) Les personnes concernées.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 7) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou des services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
- 8) Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
- 9) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- 10) Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 11) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :
- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
- 12) Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.
- 13) Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement;
 - e) le distributeur d'eau de source;

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - (I) a) au Québec;
 - (II) b) à l'extérieur du Québec.

14) Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« Blackberry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation):

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);
 - n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
 - o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- 16) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :
- a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;
 - b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
 - c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;
 - d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
- 17) Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :
- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 18) Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
- 19) Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
- 20) Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
- 21) Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 22) Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2015-2016.
- 23) Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2015-2016;
 - c) par catégorie d'âge.
- 24) Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
- 25) Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :
- a) coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
- Ventiler le montant par catégories.
- 26) Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 27) Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
- 28) Nominations, depuis le 1er avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
- 29) Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
- 30) Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 31) La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- 32) La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
- 33) Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.
- 34) Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.
- 35) Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.
- 36) Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
- 37) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
- 38) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.
- 39) Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
- 40) Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 41) Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
 - c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.
- 42) La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
- 43) Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
- 44) Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
- 45) Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
- 46) Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
- 47) Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
- 48) Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - d) le montant accordé;
 - e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
 - f) les motifs de la demande;
 - g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DE CRÉDITS 2015-2016
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 49) Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :
- a) la dépenses totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
 - d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.
- 50) a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
- 51) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
- 52) Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.
- Fournir les prévisions pour 2015-2016.
- 53) Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
- 54) Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2014-2015 : - les endroits et dates de départ et de retour; - la copie des programmes et rapports de mission; -les personnes rencontrées; -le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.); - les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; -pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants; - la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - le détail de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour; - les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

Réponse : aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015:

- l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; - les coûts ventilés; - le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; - pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Réponse : aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : - la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016; - les noms des firmes de publicité retenues; - la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); - les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; - le but visé par chaque dépense; - dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; - le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme : - les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement ; -le but visé par chaque dépense; -le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe: - les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement; -le nom du professionnel ou de la firme de publicité; - la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); - la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; - le but visé par chaque dépense; - le nombre total d'événements ventilé par type d'événement.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;**
- b) le but recherché par chaque dépense;**
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;**

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;**
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;**
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);**

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;**
- b) le but visé par chaque dépense;**
- c) la nature de la formation;**
- d) les personnes concernées.**

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

a) les noms du professionnel ou de la firme;

b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); - le détail des travaux ou services effectués (but visé); - la date d'octroi du contrat;

c) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;

d) l'échéancier;

e) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Réponse : aucun

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant:

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;**
- b) la grille d'évaluation des soumissions;**
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;**
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;**
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- le montant accordé;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :

- les noms du professionnel ou de la firme;
- les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût; - l'échéancier; - dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 : - le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère; - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale); - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants; - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé; - une description de son mandat; - la date de début de son contrat - la date prévue de fin de son contrat; - sa rémunération annuelle.

Réponse: aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- le nom du projet; - la nature du projet; - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; - les plus récentes évaluations du coût du projet; - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; - le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère: - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes : -la photocopie; -le mobilier de bureau; - l'ameublement; - la décoration et l'embellissement; - le distributeur d'eau de source; - le remboursement des frais de transport; - le remboursement des frais d'hébergement; - le remboursement des frais de repas; - le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :

a) au Québec;

b) à l'extérieur du Québec.

	COÛT (\$)
Photocopie	-
Mobilier de bureau	-
Ameublement	-
Décoration et l'embellissement	-
Distributeurs d'eau de source	-
Frais de transport, d'hébergement et de repas*	-
Participation à des congrès, des colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement au Québec	-
Participation à des congrès, des colloques et à toutes les sessions de type perfectionnement ou ressourcement à l'extérieur du Québec	-
TOTAL	-

* Les dépenses d'alcool sont incluses dans les frais de repas.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérances;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

DÉPENSES	NOMBRE	COÛT (\$)
Téléphones cellulaires	-	-
« BlackBerry » (fournisseurs : B-Tel)	4	-
iPhone	-	-
Autre type de téléphone intelligent	-	-
Ordinateurs portables, Ipad et autre type de tablette électronique	1	-
Téléavertisseurs	-	-
Contrats téléphoniques	-	-
Total	5	-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) :

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.): - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);
- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- a) le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;**
- b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;**
- c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraites qui seront versées;**
- d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) le nom des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Emplacement	Superficie (m ²)	Coût annuel (\$)	Durée	Propriétaire de l'espace loué
1050, rue des Parlementaires, Québec	741,89	58 053	n/a	Assemblée Nationale
Les coûts d'aménagements réalisés depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés :				
Nature des travaux		Coût		Bureaux visés
Aucun				

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir;

a) la ou les dates des travaux;

b) les coûts;

c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;**
- b) le titre de la fonction;**
- c) l'adresse du port d'attache;**
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;**
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;**
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;**
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;**
- h) la description de tâches;**
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2014-2015;**
- j) le nombre total d'employés au cabinet;**
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;**
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;**
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.**

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;**
- b) la circonscription électorale;**
- c) le montant attribué;**
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.**

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère:

- a) le nom de la personne;**
- b) le poste occupé;**
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;**
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;**
- e) la date de l'assignation hors structure;**
- f) la date de fin de l'assignation, s'il y a lieu.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant:

- a) le poste initial;**
- b) le salaire;**
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;**
- d) la date de mise en disponibilité;**
- e) les prévisions pour 2015-2016.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :**
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.)**
 - b) prévisions pour 2015-2016;**
 - c) par catégorie d'âge.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant:

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Euraka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement:

a) coût de chacun;

b) le fournisseur;

c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

DÉPENSES	COÛT (\$)
<i>Abonnements (journaux, revues mensuelles, publications (format papier ou électronique), sites spécialisés de recherche sur Internet):</i>	-
Total	-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Réponse : aucune

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site:

- a) le nom du site Web.
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

DÉPENSES	COÛT (\$)
<p>Site du lieutenant-gouverneur (www.lieutenant-gouverneur.qc.ca)</p> <p><i>Les mises à jour sont faites au besoin par le personnel du Bureau du Lieutenant-gouverneur.</i></p>	-
	-

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

28. Nominations, depuis le 1er avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans restreindre la portée:

- a) la liste;**
- b) le nom de la personne;**
- c) les mandats de chacune de ces personnes;**
- d) les contrats octroyés pour chaque mandat;**
- e) le résultat du travail effectué;**
- f) les échéances prévues;**
- g) les sommes impliquées.**

La réponse à cette question est incluse à la question 7.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;**
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;**
- c) le nombre total de demandes reçues;**
- d) le nombre total de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou l'article de Loi invoqués pour le refus);**
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;**
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;**
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.**

*L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au **Rapport annuel 2014-2015** des ministères et organismes.*

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :

- a) le coût (déplacements, etc.);**
- b) le nombre de ressources affectées;**
- c) le nombre de rencontres;**
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.**

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

34. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départs (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015, le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;**
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.**

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;**
- b) fournir la liste des salaires versés;**
- c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.**

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Réponse : aucune

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

44. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

Si oui, fournir la liste ventillée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;**
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);**
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;**
- d) le montant accordé;**
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;**
- f) les motifs de la demande;**
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.**

Réponse : aucun

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);**
- b) les grands dossiers en cours;**
- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;**
- d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.**

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

50. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :

- la masse salariale;
- des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) :
- le taux d'absentéisme.

Cette question ne s'applique pas au Bureau du lieutenant-gouverneur.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au Rapport annuel 2014-2015 des ministères et organismes.

**MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016
RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- le sujet;
- la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- les coûts reliés à sa réalisation;
- le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.